



# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

Dans l'attente de sa validation officielle et sous réserve de modification

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six, les membres du Conseil municipal de Césarches, convoqués le dix-sept avril 2026, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence d'Alexandre ROSSET, maire de Césarches.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Odile BUES, Marjorie CADORET, Coralie CHASTRETE, Marilou DIVAY, Jean-Louis DUNOYER, Pascal FERRET, Patrick LATOUR, Charline MARY, Alexandre ROSSET et Mike ROUSSEAU.

**ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ** :

Monsieur Guillaume BOISSADIER qui a donné pouvoir à Alexandre ROSSET

Le quorum étant atteint (6 personnes) le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Alexandre ROSSET, Maire.

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur Pascal FERRET est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie les membres de leur présence et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion du 20 mars 2026, ce qui est accepté à l'unanimité.

## 1. Vote des Taux d'Imposition 2026

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le taux de la taxe d'habitation est de nouveau à voter par les communes depuis 2023.

La taxe d'habitation (TH) ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil Municipal ayant manifesté son choix de ne pas augmenter la part communale des impôts, il est donc proposé de voter les taux suivants :

Nature de la taxe	Taux proposés 2026
Taxe foncière (bâti)	20.63 %
Taxe foncière (non bâti)	140.05 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	8.47 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal entérine cette proposition.

## 2. Vote des Subventions 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur le montant des subventions qu'il souhaite donner aux associations qui en ont fait la demande.

Les membres du Conseil municipal, membres d'associations, ne prennent pas part au vote dès lors qu'il porte sur l'association qu'ils ou elles représentent et quittent la séance à ce moment.

**Après en avoir délibéré, les membres, non concernés par une association, décident, à l'unanimité, d'allouer les subventions suivantes :**

Association COSI	1 720,00 €
Association RÉTROS DU CAP D'ARLY	500,00 €

**Après en avoir délibéré, les membres, non concernés par une association, décident à 8 voix et 3 contre, d'allouer les subventions suivantes :**

Association ACCA LA ST HUBERT	150.00 €
-------------------------------	----------

## 3. Vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif communal M57 de l'année 2026.

### Section de Fonctionnement

#### DÉPENSES

Charges à caractère général	119 445,00
Charges de personnel	182 000,00
Atténuations de produits (fonds de péréquations...)	4 500,00
Autres charges gestion courante	34 980,00
Charges financières (intérêts des emprunts)	429,00
Opérations d'Ordre (écriture afin d'amortir des investissements)	0.00
Virement à la section d'investissement	150 416,63
<b>TOTAL</b>	<b>491 770,63</b>

#### RECETTES

Produits des Services	11 989,00
Impôts et taxes	264 908,09
Dotations, Subventions et participations	30 270,00
Autres produits gestion courante (loyers et divers)	11 110,00
Atténuation de charges (remboursement de charges de personnel)	1 200,00
Affectation du Résultat 2025	172 293,54
<b>TOTAL</b>	<b>491 770,63</b>

***Section d'Investissement***

**DÉPENSES**

<b>OPÉRATIONS</b>	<b>Proposition Dépenses 2026</b>	<b>Commentaires</b>
Concessions et droits similaires	10 000,00	Etude PLU + Chemin du bas de la commune
Frais de Géomètre	40 000,00	
Bâtiments Scolaires	20 000,00	Changement des Clefs
Autres Bâtiments Publics	28 077,00	Lumières + Clocher Eglise
Travaux de Voirie	30 000,00	Entretien Voirie
Installations de Voirie	1 000,00	
Matériels d'incendie	20 000,00	
Matériels Roulants de Voirie	5 000,00	
Matériels Technique	25 000,00	Chariot + Mutualisation Outillage
Aménagement divers	5 208,63	
Informatique	3 000,00	
Mobilier	5 000,00	Foyer des Jeunes
Remboursement des emprunts	3 475,00	
Affectation du Résultat d'Investissement	193 977,04	
<b>TOTAL</b>	<b>389 737,67</b>	

**RECETTES**

<b>OPÉRATIONS</b>	<b>Proposition Recettes 2026</b>	<b>Commentaires</b>
Subventions attendues	30 216,00	Subventions notamment Isolation Salle Polyvalente + Eglise
Affectation du Résultat de fonctionnement	193 977,04	Compte 1068
Fonds de compensation de la TVA	14 128,00	
Taxe d'aménagement	1 000,00	
Virement section de fonctionnement	150 416,63	Écriture d'équilibre budgétaire
<b>TOTAL</b>	<b>389 737,67</b>	

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget M57 2026 tel que présenté ci-dessus.**

Monsieur le Maire précise qu'en raison du passage en nomenclature M57 au 1er janvier 2024, il est nécessaire de définir la politique de fongibilité des crédits en même temps que le vote du budget.

En effet, la M57 offre à l'exécutif la possibilité d'effectuer des virements de crédits entre chapitres dans la limite accordée par le conseil municipal et au maximum pour 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (à l'exclusion des dépenses de personnel).

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet d'adapter la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global de chaque section. En contrepartie, le maire est tenu d'informer le conseil municipal des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

## 4. Groupement d'achat d'électricité avec le SDES

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) lance une nouvelle campagne d'adhésion au groupement d'achat d'électricité pour la période 2028-2031.

Depuis plus de 10 ans, ce dispositif accompagne deux tiers des collectivités savoyardes dans l'achat de leur électricité, en leur offrant un cadre mutualisé, sécurisé et adapté à leurs besoins.

Comme la commune est déjà membre, sa participation au groupement est reconduite automatiquement.

## 5. Devis divers

Plusieurs devis ont été présentés :

- devis de Prolians pour 3 767,83 € TTC pour changer les clefs des bâtiments communaux (clefs mécaniques) ;
- devis de Prolians pour 6 910,69 € TTC pour changer les clefs des bâtiments communaux (clefs mécaniques hautement sécurisées permettant une évolution vers des clés électroniques) ;
- devis de A2S Drouard pour 9354,17 € TTC pour changer les clefs des bâtiments communaux (clefs mécaniques hautement sécurisées) ;
  
- devis de Flo Paysage pour 4 176 € TTC pour couper quelques arbres sur la commune ;
- devis de Alpes Paysage pour 6 577,25 € TCC pour couper quelques arbres sur la commune.

Le devis de 6 910,69 € de Prolians a été validé ainsi que celui de Flo Paysage. Les devis validés ont été intégrés dans le budget.

## 6. Validation de la liste de la CCID

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

Noms	Prénoms	Adresse	Code Postal	Ville
DUNOYER	Jean-Louis	864 route des Combes	73200	Césarches
BILLET	Eric	286 boucle du Plan	73200	Césarches
GRANGE	Franck	318 route des Combes	73200	Césarches
MURAZ-DULAURIER	Hervé	586 route des Combes	73200	Césarches
RASTELLO	Caroline	236 route du Grand Village	73200	Césarches
TOUTAIN	Cathy	385 boucle du Plan	73200	Césarches
ROLLIER	Denis	168 route de Montessuit	73200	Césarches
CHARPENTIER	Philippe	34 impasse du Chenillon	73200	Césarches
BOISSADIER	Guillaume	353 route de la Tournelle	73200	Césarches
MOLLIEUX	Joseph	1442 route des Combes	73200	Césarches
CADORET	Marjorie	204 route du Grand Village	73200	Césarches
PERRIER	Robert	255 route de la Tournelle	73200	Césarches
PRETTI	Olivier	647 boucle du Plan	73200	Césarches
PERNET POIL CHEVRIER	Martine	364 impasse du Petit Jean	73200	Césarches
ROUX-FOUGERES	Renaud	516 route des Combes	73200	Césarches
MONICO	Laurent	43 allée des Chênes	73200	Césarches
MANON	Suzanne	140 impasse du Doron	73200	Césarches
BUES	Odile	534 route des Sance	73200	Césarches
MERMIER	Jean	102 route du Grand Village	73200	Césarches
LATOUR	Patrick	137 impasse du Doron	73200	Césarches
MARY	Charline	41 chemin du Vieux Four	73200	Césarches
DIVAY	Marilou	276 boucle du Plan	73200	Césarches
LE MEUT	Samuel	47 route du Grand Village	73200	Césarches
CHASTRETE	Coralie	88 route de la Planta	73200	Césarches

## 7. Commission Ecole et Communication

Madame Marjorie CADORET a fait un rapport sur la commission école et la commission communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 h 00.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 28 mai 2026 à 20 heures.**

**Le Maire,  
Alexandre ROSSET**

**Le secrétaire de séance,  
Pascal FERRET**

